

## Ingrédients pouvant provoquer des allergies ou d'autres réactions indésirables

Les ingrédients ci-après et les produits dont ils sont dérivés peuvent provoquer des allergies ou d'autres réactions indésirables et doivent donc toujours être indiqués dans l'étiquetage; l'art. 11, al. 9 de l'Ordonnance du DFI concernant l'Information sur les denrées alimentaires (OIDAI ; RS 817.022.16) est réservé :

- 1. Céréales contenant du gluten, à savoir le blé, comme l'épeautre et le blé de Khorasan, le seigle, l'orge, l'avoine, ou leurs souches hybridées et produits à base de ces céréales, à l'exception:**
  - a. des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose et produits à base ceux-ci, sous réserve que le procédé qu'ils ont subi n'élève pas le niveau d'allergénicité,
  - b. des maltodextrines à base de blé et produits à base celles-ci, sous réserve que le procédé qu'elles ont subi n'élève pas le niveau d'allergénicité,
  - c. des sirops de glucose à base d'orge,
  - d. des céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques;
- 2. Crustacés et produits à base de crustacés;**
- 3. Oeufs et produits à base d'oeufs;**
- 4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception:**
  - a. de la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes,
  - b. de la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin;
- 5. Arachides et produits à base d'arachides;**
- 6. Soja et produits à base de soja, à l'exception:**
  - a. de l'huile ou de la graisse de soja entièrement raffinées et produites à base de celles-ci, sous réserve que le procédé qu'elles ont subi n'élève pas le niveau d'allergénicité,
  - b. des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja,
  - c. des phytostérols et des esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja,
  - d. de l'ester de stanol produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja;

- 7. Lait et produits à base de lait, y compris le lactose, à l'exception:**
  - a. du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques,
  - b. lactite;
- 8. Fruits à coque dure: amandes (*Amygdalus communis L.*), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan (*Carya illinoensis* (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia et noix du Queensland (*Macadamia ternifolia*) et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque dure utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et autres boissons alcooliques;**
- 9. Céleri et produits à base de céleri;**
- 10. Moutarde et produits à base de moutarde;**
- 11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame;**
- 12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimés en SO<sub>2</sub>;**
- 13. Lupins et produits à base de lupins;**
- 14. Mollusques et produits à base de mollusques.**